



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Résolution de PPCMOI 2025-002

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue le lundi 14 avril 2025 à 18 heures, le conseil municipal a adopté la résolution PPCMOI 2025-002 du lot 5 826 325, au 122 du Rang Cyr ;

Cette résolution a pour objet de permettre la construction de 2 immeubles à 8 logements au 120, Rang Cyr, sur le lot no. 5 826 946 de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, dans le cadre d'un projet global de 4 immeubles à 8 logements pour un total de 32 logements sur 2 lots distincts.

La résolution entre en vigueur conformément à la loi, le 16 mai 2025, soit à la date de délivrance d'un certificat de conformité à son égard par la M.R.C. des Jardins-de-Napierville.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité www.st-cypriendenapierville.com dans la section des Règlements municipaux. Il est également possible de la consulter aux bureaux municipaux. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.com. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 20^e jour du mois de mai 2025.

Je, soussignée, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 13 heures et 17 heures ce 21^e jour de mai 2025.

Nancy Corriveau
Directrice générale, greffière